



Conseil d'administration du 12 novembre 2024

Procès-verbal

Année scolaire : 2024/2025

Numéro de séance : N°2

Date de transmission de la convocation aux membres : 05/11/2024

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

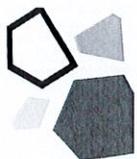
Etaient présents :

ADMINISTR ATION	GANZITTI Christophe	Proviseur
	LOYER Hélène	Proviseure adjointe
	LERICHE Caroline	Adjointe gestionnaire
	POTIRON Bernard	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
ELU S LOC AUX	RENOUF Aminthe	Collectivité de rattachement
	RENOUF Thierry	
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	HUSSON Maud	
	KOZLYK Stéphane	
	GUIDI Aurélien	
	PASQUIER Jérémy	
	DUDOUIT Hugues	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
PARENTS ET ELEVES	BENBELKACEM Mickaël	Parents d'élèves
	REIMANN Elsa	
	DESFEUX Lysiane	
	MARIEL COGNEAU Anne-Juliette	
	BENBELKACEM Enzo	Elèves
	ROUXEL Sacha	
	BROUST Charlie	
	BOBO Louis	

Le quorum étant atteint avec 18 personnes présentes, le proviseur ouvre la séance à 18h10 et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CA.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance. Une secrétaire de séance est désignée en la personne de Madame Hélène LOYER

18h15 : arrivée de Madame RENOUF et de M. RENOUF



18h16 : arrivée de Monsieur FORESTIER

Adoption du procès-verbal

Monsieur le proviseur indique que l'arrivée tardive de certains documents n'ont pas permis l'envoi de toutes les pièces avant ce jour et qu'il le regrette.

Compte tenu de la difficulté pour prendre connaissance du PV du CA du 1^{er} octobre dans des délais raisonnables, il propose le report de son étude et adoption au prochain CA.

Affaires pédagogiques

Installation des commissions

À la demande de monsieur le proviseur, les élus au CA indiquent quels sont les membres qui siègeront dans les différentes commissions (voir en annexe) :

- Commission éducative
- Conseil de discipline
- Commission d'hygiène et de sécurité
- Commission d'appel d'offres
- Commission menus
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement
- CVL
- Groupe de travail « étude de la DHG »

Madame la Provisure adjointe précise qu'une réunion qui réunira le CESCE et le CVL est prévue le 21 novembre à 16 heures en salle de conférences.

Affaires financières

Contrats et conventions

En introduction, Monsieur le Proviseur rappelle que l'internat du Lycée François Rabelais ne pouvant héberger que 120 élèves, 4 autres établissements caennais accueillent 35 de nos lycéennes et lycéens.

→ Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du Lycée Rabelais au Lycée Dumont d'Urville-Laplace à Caen

Le Lycée Dumont d'Urville-Laplace héberge 7 élèves pour l'année 2024-2025

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec le Lycée Dumont d'Urville-Laplace la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du Lycée Rabelais au Lycée Dumont d'Urville-Laplace.

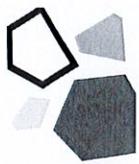
POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA



→ **Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du Lycée Rabelais au Lycée Rostand à Caen**

Le Lycée Rostand héberge 12 élèves pour l'année 2024-2025

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec le Lycée Rostand la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du Lycée Rabelais au Lycée Rostand.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

→ **Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du Lycée Rabelais au Lycée Malherbe à Caen**

Le Lycée Malherbe héberge 2 élèves pour l'année 2024-2025

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec le Lycée Malherbe la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du Lycée Rabelais au Lycée Malherbe.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Concession de logement

Madame la secrétaire générale indique qu'une agent d'accueil, en la personne de Madame Christine MARY a été recrutée. Celle-ci sera logée par nécessité absolue de service aussi requiert-on l'avis du CA afin de lui attribuer cette concession de logement.

Monsieur le Proviseur demande aux membres du CA leur avis :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Contrat de maintenance des photocopieurs Toshiba

Madame la secrétaire générale propose la prolongation des contrats de maintenance des photocopieurs du lycée, ceux-ci étant arrivés à leur terme en août 2024. Cette prolongation est proposée pour 1 an avec un tarif qui évolue peu (la copie noir et blanc passant de 0,00234 à 0,00255 centimes et celle couleur de 0,02184 à 0,023 centimes). Les enseignants indiquent que le matériel est toutefois vieillissant, la copie et la numérisation sont notamment de mauvaise qualité. Madame la secrétaire générale en



prend note et précise que cela sera l'occasion pour Toshiba de remettre en fonctionnement le matériel. Elle indique que nous avons le souci d'éviter la mise au rebut si le matériel peut encore fonctionner et de limiter le coût pour le budget de l'établissement.

Monsieur le Proviseur soumet cette proposition aux votes :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

19h10 : Sortie de M. RENOUF

Décisions budgétaires modificatives

Madame la secrétaire générale indique que le SRH est en difficulté du fait de l'augmentation du prix des denrées. Le SRH ne dispose plus que de 5000 € pour finir l'année. Afin de pouvoir ajuster le budget, les services de la Région ont conseillé de faire une demande d'aide au fonds commun de services hébergement plafonnée à 25000€. Du fait des différents prélèvements précédents, le lycée ne disposera plus que de 25 jours de fonctionnement.

Le représentant des personnels indique que cela devient désormais difficile de pouvoir cuisiner en bio et local du fait des prix.

Les membres du CA déplorent également la situation.

Madame la secrétaire générale présente la DBM pour vote qui concerne un prélèvement sur les fonds de réserve d'un montant de 30000 € afin d'abonder le budget du SRH.

Monsieur le proviseur met aux votes :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

19h13 : retour de M. RENOUF

Clé de répartition des factures communes aux services

Les membres du CA déplorent la part de plus en plus importante de la viabilisation dans le budget de l'EPLÉ.

Madame la secrétaire générale présente la clé de répartition des factures communes aux services ALO et SRH. L'an passé, la clé de répartition était de 28% du montant des factures de viabilisation pour le SRH, Madame la secrétaire générale propose de suivre la proposition de la Région Normandie à hauteur de 10 % des recettes du SRH pour la viabilisation.

La répartition des contrats reste inchangée.

Monsieur le proviseur met la clé de répartition au vote.

POUR : 21

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Programme prévisionnel des projets pédagogiques 2024/2025

Madame la secrétaire générale distribue un tableau récapitulatif des demandes. Monsieur le Proviseur indique qu'il n'a eu les derniers dossiers qu'en fin de semaine et qu'il a préféré ne pas envoyer ce document en amont sans propos liminaire.

Il rappelle que dans les années précédentes, le budget des projets pédagogiques était d'environ 12000 € (projets culturels compris). Depuis 2 ans, les projets culturels (théâtre, cinéma, musée) sont financés sur les fonds d'état du Pass Culture collectif pour lequel le lycée est doté d'environ 10000 € et cela permet donc plus de possibilités.

Cette année, le montant total des projets est de près de 19400 €. Monsieur le Proviseur précise que cela montre un vrai dynamisme des équipes enseignantes mais cela pose un problème budgétaire fort.

Au niveau du budget à venir, la Région Normandie a pris la décision de supprimer sa dotation au titre de l'accompagnement des projets éducatifs. Cette ligne budgétaire (dite DAPE) de près de 7000 € nous permettait de financer un grand nombre d'activités pédagogiques et surtout les sorties et voyages scolaires avec une participation minimale des familles (qui ne représentait parfois que 30% voire seulement 15% du coût total). Le budget à venir ne sera plus en mesure de supporter une telle charge, d'autant plus que tous les transports des élèves doivent être assurés par des transporteurs professionnels agréés.

Monsieur le Proviseur indique que nous allons être contraint de demander à chacun de faire des choix plus drastiques sur les destinations dont le coût élève est élevé ou à défaut, la participation des familles devra être beaucoup plus conséquente.

Monsieur le Proviseur indique qu'il souhaite proposer une charte des voyages et sorties lors d'un prochain CA.

Afin de garantir la possibilité de montages de projets pédagogiques dans le cadre d'un budget toujours plus contraint, Monsieur le Proviseur propose que la part du lycée pour les voyages et sortie d'une journée ou plus soit limitée à 20 € par élève (hors prise en charge des accompagnateurs), que la part famille soit limitée à 350 € maximum et qu'un seul voyage ou sortie par classe et par an soit envisageable.

Un parent d'élève s'attriste du fait que nous soyons obligés de payer des factures de viabilisation au détriment de projets pédagogiques.

Il est acté que le conseil pédagogique sera saisi de cette question dès la semaine prochaine.

Questions diverses



Monsieur le Proviseur indique que plusieurs questions diverses ont été déposées par les élus des parents d'élèves :

- ***De nombreux garçons se plaignent de l'absence de porte à l'entrée de leur vestiaire, notamment quand plusieurs classes doivent se changer en même temps.***

Monsieur le Proviseur indique que cela est dû à des dégradations qui ont eu lieu dans les vestiaires. De façon cyclique, les portes sont enlevées et remises quand les actes de malveillance cessent.

- ***En raison de la même période de stage des 2nde et 1^{ère} MHR (en décembre), des élèves ont rencontré des difficultés pour trouver leur stage.***

Monsieur le DDFPT indique que la difficulté ne provient pas seulement des dates des PFMP des classes de première mais que les élèves de 2nde doivent trouver un stage alliant cuisine et service ; ils ont souvent moins de 16 ans et ne peuvent donc assurer de service du soir. En outre, la période de janvier et février est une période plus calme pour les restaurateurs et par conséquent pas propice aux stages des élèves.

- ***Sécurité : suite à l'intrusion d'un groupe de jeunes avant les vacances de la Toussaint et des menaces proférées à l'encontre d'un élève, que peut mettre en place le lycée pour assurer la sécurité des élèves ? Cas de racket, de bagarres aux abords de l'établissement.***

Monsieur le Proviseur indique que tout est mis en place pour que la sécurité soit assurée au sein du lycée. La preuve en est que les intrusions sont rarissimes, que cette venue d'éléments extérieurs a été immédiatement traitée par les assistants d'éducation. Les forces de l'ordre ont été informées immédiatement, une remontée hiérarchique a été réalisée tout comme une plainte a été déposée par le Proviseur.

Le Proviseur précise que nous sommes en lien avec les forces de police municipale qui procèdent à des rondes régulières, plusieurs fois par jour aux abords de l'établissement.

- ***A été mis en place un système de "récupération" en cas d'absence des élèves de 2nde. Pourquoi ce dispositif ne concerne que les 2nde ? Certains rendez-vous médicaux ne peuvent pas être pris en dehors des heures de cours (rendez-vous à l'hôpital), ces récupérations ne peuvent-elles pas être mises sur des heures de permanence plutôt que sur des demi-journées sans cours?***

Madame la Provisseure adjointe profite de la question pour présenter le dispositif visant à permettre aux élèves de seconde d'aborder leur scolarité sous le sceau de la réussite.

Ce dispositif est porté par l'ensemble de la communauté éducative, de la façon suivante :

- En amont de la rentrée scolaire :
 - Repérage des besoins particuliers des élèves par les CPE grâce à un gros travail de liaison collèges/familles/lycée, sachant que les collèges d'origine des élèves sont très variés.



- Constitution des classes de seconde de façon cohérente par les CPE et professeurs principaux.
- Lors de la rentrée scolaire :
 - Journée d'intégration dédiée aux élèves de seconde

L'ensemble de la communauté scolaire s'est mobilisée pour offrir aux nouveaux lycéens les conditions maximales d'intégration au lycée.

Ainsi des ateliers « je fais ma mue de lycéen » « vivre ensemble » « ateliers ludiques ont pu être proposés aux élèves tout au long de la journée (« je réussis mon stage », « speed game » « garçon de café », « jeu de piste », « PHARe »....)

- Mise en place d'entretiens et contrats avec les professeurs principaux, les CPE, les élèves et les familles pour les élèves à besoin particulier.
- Aménagements de scolarité : PAP, PAI, PPS : 70 aménagements dont 20 en seconde, grâce au travail important de l'infirmière scolaire.
- Modules sur le temps du mercredi après-midi (temps scolaire en LP, et seuls créneaux ayant pu être rendus disponibles aux élèves de 2de en raison des contraintes d'emplois du temps des élèves et des enseignants impliqués) :
 - Module d'accompagnement personnalisé par 2 enseignants à destination de certains élèves,
 - Module pour les élèves allophones,
 - Pour tous les élèves : module de rattrapage des cours manqués, obligatoire, inscrit à l'emploi du temps : qui permet d'accompagner les élèves dans leur travail, méthodologie, autonomie, grâce à la présence de deux enseignants et de la vie scolaire.

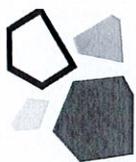
Mme la Proviseure adjointe remercie Mme Husson, en charge de la prévention et lutte contre le décrochage scolaire, pour le travail accompli, qui porte déjà ses fruits.

Mme Husson explique qu'un des indicateurs forts de suivi de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire est le nombre d'absences.

C'est pourquoi elle suit attentivement les absences des élèves, dont elle évoque la situation lors de cellules de veille hebdomadaires avec les CPE et notre correspondante MLDS.

Ce suivi très précis donne lieu à des entretiens avec les élèves lorsque c'est nécessaire, et l'inscription des absents sur les séances de rattrapage du mercredi.

Tous les élèves absents, quel que soit le motif, sont inscrits ; car ils bénéficient ainsi de l'accompagnement des adultes, toujours utile ; par ailleurs, cette règle ne peut souffrir d'exception dans la mesure où elle favoriserait pour certains le contournement de l'obligation, et créerait des différences de traitement.



Un élève élu témoigne de la satisfaction des élèves de pouvoir bénéficier de ce dispositif, malgré la contrainte du mercredi après-midi.

Une représentante des parents d'élèves remercie Mme Husson pour ces explications, qui donnent tout leur sens au dispositif.

Madame la proviseure adjointe annonce que la mesure a permis, d'ores et déjà de faire baisser le nombre d'absences (-23% sur la période de début d'année entre 2023 et 2024) et de retards (-29%).

En outre, les absences concernent 93 élèves en 2024, pour 110 élèves en 2023.

Enfin, elle précise que la généralisation à d'autres niveaux de classe n'est pas envisageable car le lycée n'en a pas les moyens en ressource.

- **Respect du dress-code ?**

Monsieur le Proviseur indique que, même si cela n'est pas encore parfait, une nette amélioration dans les tenues des élèves est perceptible depuis ce début d'année. Les représentants des élèves partagent ce constat.

Monsieur le Proviseur indique toutefois, que si cela ne tenait qu'à lui, il souhaiterait, comme au Lycée Georges-Baptiste de Canteleu, le port du costume pour tous les cours (hors laboratoire et cuisine). Ce choix a l'avantage de simplifier le contrôle mais cela a un coût de près de 300 € en sus de la tenue professionnelle (2 vestes supplémentaires, 2 pantalons, 4 chemises, 1 ou 2 cravates).

Monsieur le Proviseur en profite également pour indiquer que l'auto-évaluation (dont il rappelle que le lycée s'en empare cette année) et la réécriture du projet d'établissement l'année prochaine seront des occasions pour se saisir et analyser également cette mesure.

La séance est levée à 20h40.

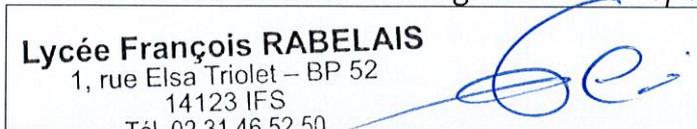
Le Proviseur,

Christophe GANZITTI

La secrétaire,

Hélène LOYER

Cachet de l'établissement et signature du chef d'établissement



ce.0142132s@ac-normandie.fr

CETTE ANNEXE DOIT ÊTRE TRANSMISE APRES L'INSTALLATION DU NOUVEAU CA :
daj-reglementation-eple@ac-normandie.fr

	Nombre de représentants	Titulaire		Suppléant	
		Nom et prénom	Qualité	Nom et Prénom	Qualité
Chef d'établissement	1	GANZITTI Christophe			
Adjoint au chef d'établissement	1	LOYER Hélène			
Secrétaire général	1	LERICHE Caroline			
CPE (le plus ancien)	1	BEUVE Solveig			
DDFPT s'il existe	1	POTIRON Bernard			
Représentants de la collectivité de rattachement	2	1) THOMAS Rodolphe 2) RENOUF Aminthe		1) DE GIBON Sophie 2) ACHARD DE LELUARDIERE Fabien	
Représentant de la Commune	1	PATARD-LEGENDRE Michel		BERTU Allan	
Représentant du groupement de commune – EPCI	1	RENOUF Thierry		CAPLIER Sophie	
Personnalité qualifiée (2 si les membres de l'administration sont inférieurs à 5)	1 ou 2	1) 2)			
Représentants élus des pers. d'enseigmt. et d'éduc. 7 élus PUIS 7 suppléants au maximum	7	1) FORESTIER Laurent 2) HENRIOT Fabienne 3) HUSSON Maud 4) KOZLYK Stéphane 5) LAMACHE Thierry 6) LJUBI Dominique 7) PASQUIER Jérémy		1) GRIGNON Olivier 2) PLEY Ruddy 3) GUIDI Aurélien 4) MARIE Richard 5) GREVIN Mélanie 6) 7)	
Représentants des personnels ATSS 3 élus PUIS 3 suppléants au maximum	3	1) JAMES Catherine 2) DA SILVA OLIVEIRA Eugénia 3) DUDOUIT Hugues		1) 2) 3)	
Représentants des parents d'élèves 5 élus PUIS 5 suppléants au maximum	5	1) REIMANN Elsa 2) BENBELKACEM Mickaël 3) DESFEUX Lysiane 4) MARIEL COGNEAU Juliette-Anne 5)		1) 2) 3) 4) 5)	
Représentants des élèves 5 élus PUIS 5 suppléants au maximum	5	1) GESQUIN Baptiste 2) BENBELKACEM Enzo 3) ROUXEL Sacha 4) BROUST Charlie 5) BOBO Louis		1) 2) 3) 4) 5)	

TOTAL à reporter dans démact	28/30				
---	--------------	--	--	--	--

INSTALLATION DES COMMISSIONS ANNEXE 11

Document à joindre obligatoirement au procès verbal du conseil d'administration afférent.

	COMMISSION HYGIENE ET SECURITE CHS (obligatoire en établissement professionnel) D421-151	COMMISSION D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE CESC D421-46	CONSEIL PEDAGOGIQUE L421-5
Membres de droit ou désignés			
Qualité	NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
Rectorat réglementation et contrôle de légalité des EPLE			
Cachet de l'établissement			
.....	GANZITTI Christophe	GANZITTI Christophe	Présidé par le chef d'établissement
.....	LOYER Hélène	LOYER Hélène	
.....	LERICHE Caroline		
.....	BEUVE Solveig	ABAIR Nora	Au moins un CPE
.....	/		A défaut d'un CPE, un chef de travaux devra être présent
.....	RENOUF Aminthe	PATARD-LEGENDRE Michel	
.....	/	RABASSE Stéphanie	
.....	assiste de droit aux séances de la commission		
.....	GARIN Anne-Claire		
.....	CONSTANTIN Angélique	CONSTANTIN Angélique	
.....	/		au moins une personnalité qualifiée
.....	/		
.....	/		
Membres élus			
Représentants Personnel d'Enseignement	KOZLYK Stéphane		Au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire
	HENRIOT Fabienne		
	/		Désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du CA en fonction des catégories respectives, au prorata de leur représentation respective au sein de ce conseil
	DA SILVA OLIVEIRA Eugénia		
	/		
Représentants personnels A.T.O.S.S.			
Représentant Personnels sociaux et de santé (EREA)	REIMANN Elisa		
	DESEUX Lysiane		
Représentants Parents d'Elèves			
	LEMONNIER Elisa		
Représentants des élèves	ADAM Erwan		
	/		
Autres membres			
ACMO			Peut être associée toute personne dont le chef d'établissement estime l'avis utile
Experts	GAOUDI Karim & VERITE Jérémie, Agents de maintenance		
Personnes qualifiées			

ne pas remplir

Rectorat
réglementation et
contrôle de légalité des
EPLE

Cachet de l'établissement
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCEENNE CVL 1421-43		CONSEIL DE LA VIE COLLEGIENNE R421-45-1
Membres de droit ou désignés		
Qualité	NOM Prénom	NOM Prénom
Chef d'Etablissement	GANZITTI Christophe	TITULAIRE (président)
Représentants Personnel d'Enseignement	assistent à titre consultatif aux réunions du conseil des délégués dont le nombre est égale à celui des membres	au moins 1 représentants
	KOZLYK Stéphane	
	MARIE-CARLIER Amélie	
	WARNIER Sophie	
Représentants personnels A.T.O.S.S.	JAMES Catherine	
Représentants Parents d'Elèves	BENBELKACEM Mickaël	
	DESFEUX Lysiane	au moins 1 représentants
MEMBRES ELUS		
Représentants des élèves	TITULAIRE : LENOEL Emeline	Le CA fixe par une délibération la composition, les modalités d'élection ou de désignation des membres
	SUPPLEANT : SOYER Zachary	
	TITULAIRE : GESQUIN Baptiste	
	SUPPLEANT : HEROUX Avriil	
	TITULAIRE : GROULT Héloïse	
	SUPPLEANT : VLADIMIROVITCH OMELCHENKO Danilo	
	TITULAIRE : VAUCLIN Diane	
	SUPPLEANT : HUETE Marianne	
	TITULAIRE : CHAMI Yasmina	
	SUPPLEANT : TERNON Charles	
	TITULAIRE : KLASSEN Gaia	
	SUPPLEANT : ROMAIN Kayleen	
	TITULAIRE : BURGOS Lucie	
	SUPPLEANT : GALLON Floriane	
TITULAIRE : BOBO Louis		
SUPPLEANT : BERTRAND Alexandre		
TITULAIRE : GESLOT Chloé		
SUPPLEANT : GUILLOT Jeanne		
TITULAIRE : BOUARD-GUILLEMIN Zoé		
SUPPLEANT : PRESTAVOINE Sorya		